Sage-femme en chef-adjoint







Objectif général:

Soutenir et remplacer la sage-femme en chef ainsi qu'exécuter les tâches déléquées par la sage-femme en chef afin d'assurer le bon fonctionnement de la maternité / l'unité de soins.

ACTIVITÉS

hiérarchique

concertation avec le responsable

-Superviser les collaborateurs en

- Soutenir le responsable hiérarchique dans l'organisation de la maternité / l'unité de soins
- Effectuer des tâches administratives en soutien à la sage-femme en chef
- Soutenir le responsable hiérarchique dans l'optimalisation des services aux patients
- Suivre des arossesses et effectuer des accouchements

TÂCHES

- Etablit, sous supervision du responsable hiérarchique, la répartition du travail et le planning du personnel et adapte les plannings existants aux besoins de l'unité (ex. modification de mission, maladie) pour permettre la continuité des soins;
- Conseille, selon les procédures existantes, la sage-femme en chef au sujet de la gestion du personnel de l'unité (ex. engagement et licenciement);
- Motive, soutient, dirige et évalue les collaborateurs dans l'exécution de leurs tâches;
- Se concerte avec les collaborateurs, entre autres, au suiet de la situation des patients, des formations et des problèmes éventuels;
- Assure le bon fonctionnement de la maternité / l'unité de soins en cas d'absence de la sage-femme en chef;
- Commande, selon les procédures existantes, le matériel nécessaire médical et non médical, afin que les collaborateurs puissent effectuer leurs tâches;
- Veille à l'utilisation et à l'entretien correct du matériel médical et non médical;
- Soutient le responsable hiérarchique dans la résolution des problèmes concernant le fonctionnement de la maternité / l'unité de soins;
- Se concerte et échange des informations avec d'autres services;
- Prépare les rapports concernant le fonctionnement de l'unité sur demande de la sage-femme en chef et les discute avec le responsable hiérarchique;
- Exécute les tâches administratives générales liées aux patients;
- Etablit des procédures suivant les directives de la hiérarchie;
- Formule des propositions pour améliorer l'efficacité de la maternité / l'unité de soins et concernant la gestion de la qualité;
- Se forme en permanence et organise des formations pour les collaborateurs pour améliorer les compétences techniques infirmières de la maternité / l'unité de soins:
- Echange des informations concernant les patients avec les autres services;
- Participe, en l'absence de la sage-femme en chef, à diverses commissions de concertation interdisciplinaires ou inter unités (ex. avec des médecins, des collègues, la direction) pour améliorer les soins et la collaboration;
- Diagnostique la grossesse à l'aide de tests et reconnaît les signes de problèmes;
- Effectue des accouchements normaux;
- Soutient et motive la mère pendant l'accouchement normal et assiste le gynécologue en cas de problèmes pendant l'accouchement et examine et soigne le nouveau-né:
- Effectue des tâches infirmières (actes techniques infirmiers) selon ou sans prescription médicale ainsi que des actes médicaux confiés par un médecin;

Sage-femme en chef-adjoint









CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Sait travailler avec les outils informatiques nécessaires;
- Expertise dans les missions déléquées;
- Période de familiarisation: 6 12 mois

Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe hiérarchique:
 - Nombre = 14 à 26 unisite;
 - Possède les aptitudes sociales nécessaires pour encadrer les collaborateurs;
 - Possède des aptitudes en planification et en organisation;

Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Fournit des renseignements aux patients, les rassure et les stimule dans des circonstances difficiles;
- Conseille les (futures) mères au sujet de la grossesse, de l'accouchement et des soins du nourrisson ;
- Assure les contacts formels et informels avec les médecins et discute avec eux au sujet des problèmes éventuels des patients;
- Se concerte avec les autres services au sujet de la coordination d'activités spécifiques;

Résolution de problèmes

- Adapte le planning de travail de la maternité / l'unité de soins aux besoins du moment;
- Fait appel à des spécialistes internes en cas de problèmes spécifiques ou complexes liés aux patients;
- Formule des propositions au responsable hiérarchique pour optimaliser le fonctionnement de la maternité / l'unité de soins;

Responsabilité

- Se charge de l'exécution des accouchements normaux et assiste le gynécoloque lors de problèmes pendant l'accouchement;
- Se charge du suivi des grossesses et des accouchements;
- Conseille la mère au sujet de la grossesse, de l'accouchement et des soins du nourrisson;
- Gère la maternité / l'unité de soins en concertation avec le responsable hiérarchique;
- Se concerte avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des patients et des traitements à effectuer;
- Est discret avec les informations confidentielles;

Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB):
- Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;
- De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Le travail sur écran (<80%) est une exigence à l'exercice de la fonction;
- Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées;
- Peu de contact personnel avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- De temps à autre, contact avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;

Sage-femme en chef-adjoint

(H/F/X)







L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).
 - Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)
 - La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)
 - La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).
 - Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.